L'APPROCHE PARTICIPATIVE

FONDEMENTS ET PRINCIPES THEORIQUES

APPLICATION A L'ACTION HUMANITAIRE

-

Morgane Leguenic

Septembre 2001

Groupe URD

-

L'Approche Participative (AP) s'apparente à la volonté d'accéder à un processus de transformation sociale du point de vue écologique et économique ; la manière de la concrétiser doit, par conséquent, être adaptée au contexte local. Afin d'acquérir une meilleure visibilité et efficacité de la démarche à suivre, il est crucial de la décomposer en plusieurs étapes, puis en plusieurs phases. Ce processus exige l'élaboration de critères d'évaluation qui permettent de se faire une idée de l'état d'avancement et de réussite des différents stades dont on vient de parler. De plus, la communication est la clé de voûte de l'AP dans le sens où elle permet de véhiculer les messages à transmettre qu'il s'agit, alors de s'approprier. Enfin, il est nécessaire d'étudier un cas particulier de cette approche qui est celui de l'évaluation participative.

I.1) LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE

La notion de participation est rarement définie précisément, de ce fait, chacun peut l'interpréter à sa façon. Il est donc important de pouvoir disposer des typologies des différents types de participation.

Synthèse des différents types de participation:

TYPOLOGIE	EXPLICATIONS
1. Participation passive	Les gens participent en étant informés sur ce qui est arrivé ou qui va arriver.
2. Participation par la fourniture d'informations	Les populations participent en fournissant des réponses à des questions posées.
3. Participation par consultation	Les populations participent en étant consultées, et les agents extérieurs écoutent et tiennent compte de leurs opinions. Cependant, elles ne participent pas aux prises de décisions.

4. Participation liée à des avantages matériels	Les gens participent en fournissant des ressources, mais là encore, ils ne participent pas au processus de prise de décisions.
5. Participation fonctionnelle	Les gens participent en fonction d'activités prédéterminées et après que les stratégies des projets ainsi que leur planification aient été décidées.
6. Participation interactive	Les populations participent au diagnostic des situations aboutissant à des plans d'action et à la formation ou le renforcement de groupements d'intérêts. Ces groupes s'approprient les décisions locales, en vue d'une pérennisation des activités et/ou structures mises en place.
7. Auto-mobilisation / Participation active	Les populations participent en prenant des initiatives indépendamment de structures extérieures.

Source: Fonds d'Equipement des Nations Unies, 1998.

Plus on se rapproche des types de participation situés dans le bas du tableau et plus les actions entreprises ont des chances d’avoir un impact durable et bénéfique pour les populations et leur environnement. Par ailleurs, l’AP peut opérationnellement se décomposer en huit étapes successives :

1. l’information/ la connaissance ;
2. la sensibilisation/ la prise de conscience ;
3. l’identification des problèmes/ la recherche de solutions ;
4. l’organisation de la prise en charge de l’action/ la programmation ;
5. formation thématique, vulgarisation ;
6. l’auto-évaluation des actions en cours ;
7. le suivi/ évaluation du programme ;
8. le retour à la phase de programmation, auto-promotion.

La conduite de ces différentes étapes vise à atteindre les objectifs des quatre phases qui jalonnent la mise en œuvre de l’AP, à savoir :

1. la programmation de l’action (étapes 1 à 4) ;
2. la réalisation et la gestion du programme (étapes 5 et 6) ;
3. le suivi/ évaluation du programme (étape 7) ;
4. l’auto-promotion (étape 8).

La programmation de l’action est d’une importance capitale car elle conditionne l’instauration d’un climat de confiance et de partenariat entre une Communauté et les services techniques, dont le rôle consiste, alors, à aider la population dans ses réflexions et à valoriser les capacités locales. L’éventualité d’innovation ou d’amélioration technologique ne doit pas être exclue, mais discutée avec la population ; il est nécessaire, à ce stade, de s’assurer que cette possibilité sera comprise et réalisable par la population elle-même. Une fois l’action identifiée, il est crucial que certaines conditions soient réunies pour la réalisation et la réussite du projet, notamment : l’engagement volontaire, la prise de responsabilités, et l’organisation des bénéficiaires. Il paraît donc indispensable de mettre en place un " cadre organisationnel " qui permette aux populations de s’organiser en comités ou en groupements responsables des

actions programmées. En effet, le renforcement et/ou la création de ces associations ont déjà permis l'amorce d'une dynamique d'initiatives en matière de développement local. Afin de les rendre autonomes, il faut poursuivre les efforts d'alphabétisation et de formation, et de renforcement des unions de groupements. De cette façon, les échanges d'expériences locales, le développement des capacités de maîtrise des circuits de communication seront assurés. Grâce au renforcement des unions locales, on pourra assister à la transformation qualitative des relations entre les organisations des populations cibles et le projet, transformation nécessaire au désengagement de ce dernier.

La seconde phase est celle de la réalisation et de la gestion du programme, elle doit aboutir à l'engagement effectif et à la volonté d'agir ensemble sur une base durable par la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des actions en cours de réalisation. Elle nécessite donc un suivi et un encadrement attentifs de la part des services techniques, ainsi que l'organisation de séances de formation à l'attention des populations. Le choix des thèmes qui y sont développés résulte des solutions identifiées par les bénéficiaires lors de la phase précédente. Les participants à ces formations ne se contentent pas d'assimiler les techniques dispensées, qui se doivent être simples et reproductibles. En effet, il est de leur devoir de les transmettre par la suite aux autres membres du groupe. Les populations doivent s'approprier progressivement les techniques d'évaluation des activités afin de préparer les phases suivantes.

La troisième phase : suivi/ évaluation du programme, quant à elle, propose une évaluation globale de l'exécution de l'ensemble du projet par la population en partenariat avec tous les acteurs. Son objet est de mesurer le degré d'efficacité de la totalité des actions et innovations entreprises, ainsi que la participation et l'implication réelles de différents partenaires. L'association progressive du processus et de la méthodologie de l'AP par l'ensemble des acteurs concernés est un point indispensable à la réalisation du suivi/ évaluation du projet. Les avantages, les résultats atteints et les problèmes rencontrés sont mis en évidence, et le déroulement de la phase suivante peut alors être envisagé.

Cette dernière est celle de l'auto-promotion du développement local (on commence à s'éloigner de l'approche classique de ll'action humanitaire) qui se caractérise par un certain nombre de retours aux différentes étapes du diagnostic et de réalisation du programme. Elle permet de mettre en lumière l'idée du cycle et de processus de l'AP par la mise en œuvre d'une dynamique d'auto-développement du terroir. Après plusieurs retours aux différentes étapes du processus, l'auto-promotion du développement local sera progressivement atteinte. Ce dernier concept nécessite une maîtrise locale par la population et par ceux qui l'encadrent de l'ensemble de ce processus défini par l'AP. Au terme de cette quatrième phase, les populations sont censées être en mesure d'identifier et d'analyser les différents problèmes liés au contexte local, de confronter les pratiques actuelles avec les résultats escomptés et donc de se mobiliser afin de mettre en œuvre les actions identifiées. De cette façon, les conditions de réussite de l'auto-promotion des actions seront réunies.

Il est important de noter à ce stade, que cette dernière phase est difficilement envisageable dans le cas d'une intervention à caractère humanitaire. En effet, cette quatrième étape peut être jugée comme « superflue » lorsque le but ultime d'une action est précisément de sauver des vies humaines. Cependant, une fois cet objectif atteint, il est du devoir des acteurs humanitaires de passer la relève aux opérateurs du développement qui auront alors en charge le développement durable des populations en détresse, qui n'est plus du ressort des personnes responsables de la gestion des interventions d'urgence.

I.2) Les critères d'évaluation :

Par ailleurs, la mise en place de démarches participatives nécessite l'élaboration de critères d'évaluation dont l'objectif est de juger l'état d'avancement, d'acheminement et de réussite des différentes étapes et des différentes phases énoncées ci-dessus. Les capacités d'intervention, et les degrés d'organisation et de cohésion sociales des populations, suscités ou renforcés, permettent de juger la réussite globale et à long terme de la conduite de l'AP. A titre d'exemple, nous pouvons citer quelques critères d'évaluation en fonction des différentes étapes :

Etape 1 : (Information/Connaissance)

- Carte du terroir lisible par la population et élaborées avec elles, montrant les utilisations et occupations du terroir ;
- Définition claire de l'organisation sociale du village, modes d'organisation traditionnels ou catégories socio-professionnelles ;
- Liste des intervenants et de leurs actions.

Etape 2 : ((Sensibilisation/Prise de conscience)

- Nombre de séances et degré de participation des villageois ;
- Pourcentage de participants par séances et par rapport à la population totale, évolution de ce pourcentage, qualité des débats.

Etape 3 : (Identification des problèmes/Recherche de solutions)

- Ordre de classement et rang occupé par les problèmes dans les actions identifiées et solutions identifiées.

Etape 4 : (Organisation/Programmation)

- Organisation concrète de la prise en charge des actions (calendrier d'exécution, modalités claires d'intervention de chaque partenaire, y compris mobilisation des moyens financiers et appuis extérieurs nécessaires) ;
- Groupements crées et nombres de participants engagés pour l'action ;
- Structure de coordination mise en place au niveau villageois.

Etapes 5 : (Formation thématique)

- Maîtrise des paquets techniques par les populations ;
- Nombre de villageois alphabétisés et formés aux diverse techniques ;
- Mise en pratique correcte des thèmes techniques par l'ensemble des intervenants.

Etape 6 : (Auto-évaluation des actions en cours)

- Degré d'implication réelle des différents groupements dans les aménagements et actions programmées, avec pourcentage de participation, respect des calendriers fixés par les groupements, mobilisation effective des fonds nécessaires ;
- Conformité des actions par rapport aux étapes 4 et 5.

Etape 7 : (Suivi/Evaluation du programme)

- Idem étape 6 ;
- Bilan villageois et par l'ensemble des partenaires et définition d'une situation nouvelle ;
- Volonté de poursuivre le processus et de démarrer une nouvelle phase.

Etape 8 : (Auto-promotion)

- Continuité du processus et retour effectif aux phases précédentes ;
- Capacités d'intervention et de gestion par les populations et les autres partenaires.

Les actions de terrain, par conséquent, doivent être cohérentes et encourager une utilisation et une gestion rationnelles des ressources locales en permettant l'établissement d'un développement durable et harmonieux de l'environnement.

I.3) Les conditions de réussite à la mise en œuvre de l'AP :

De nombreux facteurs tels que les conditions agro-écologiques et socio-économiques, le degré de préoccupation par rapport à la problématique de gestion des ressources naturelles, les politiques et les stratégies d'intervention en milieu rural au niveau national ou régional, le cadre législatif en vigueur, (…etc.), peuvent varier d'une région à une autre, d'une Communauté à une autre, et ce, de façon plus ou moins significative. Cela implique que la mise en œuvre de l'AP diffère elle aussi selon l'endroit où elle doit prendre effet. Cette méthode exige donc de la souplesse et de pouvoir s'adapter aux conditions spécifiques du contexte local. Les agents de terrain qui décident de son application doivent se doter des moyens leur permettant de franchir tout obstacle qui pourrait survenir, il s'agit principalement de :

- la connaissance parfaite du milieu et de la zone d'intervention ;
- la sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux ;
- l'implication de tous les groupes sociaux et de toutes les organisations ;
- la mise en œuvre de mesures d'intéressement et d'accompagnement à l'attention des bénéficiaires.

Il est, en effet, d'une importance capitale que les intervenants extérieurs saisissent la complexité du milieu et qu'ils comprennent les paramètres de l'interaction des populations, de façon à s'assurer que les conditions du contexte physique, les conditions socio-écologiques et l'organisation sociale seront prises en compte, et que les agents de terrain cernent la manière dont les populations exploitent, gèrent et tirent des bénéfices de leurs ressources. Tous ces éléments font de l'AP une méthodologie multidisciplinaire et intégrée.

On observe fréquemment que les populations ne saisissent pas les conséquences qu'entraîne leur comportement sur le processus de dégradation des ressources. Par ailleurs, elles s'en remettent le plus souvent à la fatalité. L'enjeu réside ici dans la sensibilisation des bénéficiaires à ce problème.

Pour que la population, représentée dans son intégralité, prenne en charge les actions identifiées, chaque individu qui la compose doit se sentir impliqué. Le rôle des responsables de terrain est de concilier les différents intérêts en jeu, et de veiller à ce que chaque avis soit

pris en compte, même s'il ne peut être exprimé à un moment ou à un autre. Par la construction et/ou le renforcement de groupements élus pas les bénéficiaires eux-mêmes, on peut augmenter la capacité des populations à programmer des actions, donc à initier des activités collectives autocentrées en vue d'un avenir meilleur.

Quand un projet est mis en œuvre, un de ses objectifs est d'alléger les charges supportées par la population pour qu'elles aient la possibilité de s'y investir efficacement. Par ce biais, les agents de terrain s'assurent que les bénéficiaires possèdent les atouts leur permettant de prendre en charge les actions identifiées. Mais il reste encore à instaurer des mesures d'intéressement économique et d'accompagnement à l'attention des populations, qui vont les aider dans la résolution de certains de leurs besoins essentiels, et à engendrer des activités génératrices de revenus. De cette façon, les bénéficiaires disposeront des moyens financiers nécessaires à une exploitation rationnelle de leurs ressources.

Par ailleurs, le développement et la mise en œuvre de l'AP exigent qu'un certain nombre de préalables soient levés aux niveaux politique et institutionnel, ainsi que législatif et juridique en matière de renforcement des capacités nationales, régionales et locales par la création de cadres organisationnels de concertation.

Afin que l'AP puisse se développer, elle doit nécessairement être reconnue au niveau politique par son adoption et au niveau institutionnel comme méthodologie d'intervention à part entière. L'association active et responsable des populations dans les différents projets peut ainsi être effective. De plus, divers textes au niveau législatif et juridique (Code rural, Régime foncier, …) doivent nécessairement évoluer pour que la volonté politique de partage, d'association étroite et de transfert de responsabilité aux populations se concrétise enfin.

Toutes ces transformations indispensables aux exigences de l'AP (notamment la redéfinition du rôle des différents partenaires) ne peuvent être efficaces sans un renforcement des structures régionales et nationales, et une aide visant à s'adapter aux nouvelles structures.

Pour permettre, entre autres, les échanges d'information, faciliter la transparence des actions et éviter la contradiction fréquente sur le terrain des différents modes d'intervention, il faut veiller à ce que les actions soient coordonnées et à ce que les stratégies soient homogènes au niveau local, régional et national. Cela nécessite, là encore, la création d'un cadre de concertation à ces différents échelons.

I.4) La communication, clé de voûte de l'Approche Participative :

Sans la communication, l'AP, qui trouve ses fondements dans l'apprentissage d'un nouveau mode d'intervention basé sur l'écoute, le dialogue, l'échange d'informations et de savoirs, l'engagement et le respect mutuel, est obsolète. En effet, les divers outils et supports de la communication vont rendre possible la participation, de ce fait la communication fait partie intégrante de l'AP. Chaque contexte local, régional ou encore national possède, nous l'avons déjà dit, ses propres spécificités auxquelles les divers supports et outils de la communication doivent donc s'adapter. La mobilisation de ces derniers est bénéfique dans le sens où elle facilite la prise de parole, l'instauration d'un dialogue entre les différents partenaires, et les échanges d'information, de connaissances et de savoirs. Elle permet également de renforcer la cohésion et l'organisation sociales, et donc de favoriser la création d'une dynamique de groupe et d'un esprit de partenariat. Enfin, elle facilite l'analyse, la confrontation, la prise de décisions et la prise en charge par la population des actions qui doivent être entreprises d'un

commun accord. Dans le cadre de l'AP, la radio rurale, dont le développement devrait être important dans un avenir proche, et les supports de communication traditionnelle et communautaire semblent être les plus pertinents car ils sont proches des populations et maîtrisés par elles-mêmes.

A l'heure actuelle, se pose la question de l'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans le monde des bénéficiaires. Ces dernières peuvent sans nul doute offrir d'importantes opportunités aux différentes communautés, qui disposant des moyens nécessaires, pourront alors faire part de leurs besoins à une plus grande échelle. Là encore, cela implique de considérer les bénéficiaires non plus comme des consommateurs passifs, mais comme des individus capables de véhiculer une information et un savoir. Avant tout, il importe de comprendre le contexte dans lequel cette nouvelle technologie pourrait être introduite en terme de comportements en face de ce nouvel outil et des produits qu'il génère, qui sont totalement étrangers aux cultures locales.

La pénétration des NTIC dans les communautés rurales requiert un investissement important qui nécessite de s'assurer, au préalable, de l'engagement effectif et ferme des populations, et qu'elles croient en leurs bénéfices. Sans cela, tout effort serait voué à l'échec.

1.5) Un cas particulier de l'AP, l'évaluation participative :

Enfin, nous allons nous intéresser plus particulièrement à une AP spécifique, qui est celle de l'évaluation participative. Cette dernière n'est réalisable que si une véritable concertation s'instaure entre tous les individus impliqués et concernés par l'intervention envisagée. Cette collaboration doit voir le jour au moment même où la décision d'intervenir est prise, et elle doit se poursuivre tout au long du projet. L'évaluation participative permet de soulever toutes les questions qui peuvent émaner des différents partenaires (des bénéficiaires aux organismes de financement). Cette approche met l'accent sur l'apprentissage et doit être une démarche continue, organisée de façon à ce que tous les acteurs puissent utiliser l'information recueillie, et ce, tout au long du programme. Cette démarche tient également compte de la progression du changement en matière de connaissances, d'aptitudes, de compétences et de comportements. En s'appuyant sur les capacités et les forces existantes, et en valorisant la contribution des bénéficiaires, l'évaluation participative est un AP à part entière.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les agences développement n'ont reconnu que récemment la nécessité du Suivi/Evaluation (SE) de la participation des acteurs locaux. Ce dernier se concentre sur trois aspects :

- le degré et la qualité de la participation ;
- les coûts et les avantages de la participation pour les différents partenaires concernés ;
- l'impact de la participation sur les résultats obtenus, la performance réalisée et la durabilité.

La participation étant un processus qualitatif, les méthodes de SE conventionnelles, orientées vers des mesures quantitatives, ne sont pas adaptées pour l'évaluer. Les expériences sont, encore aujourd'hui, limitées en la matière. De plus, une plus grande attention a été consacrée à l'identification des parties prenantes et à l'appréciation du degré et de la qualité de leur participation, plutôt qu'à l'évaluation de ses coûts/avantages ou de son impact. Les quelques évaluations des coûts/avantages de la participation qui ont été réalisées se réfèrent avant tout aux dépenses supportées par les bailleurs de fonds. L'appréciation de l'impact, quant à elle, a

essentiellement été effectuée à partir d'évaluation ex-post, d'enquêtes, d'analyses statistiques ou en comparant des projets dits participatifs à d'autres qui ne l'étaient pas.

L'évaluation du degré et de la qualité de la participation nécessite l'utilisation d'indicateurs. Etant donné qu'il est tout à fait possible que la participation change de forme, ils doivent être élaborés à partir et tout au long de la vie du projet. Les indicateurs quantitatifs peuvent être utilisés pour mesurer les aspects économiques de la participation, le degré de la participation dans les organisations et les interventions, ainsi que la dynamique de développement. Les indicateurs qualitatifs, quant à eux, servent à donner une mesure de la croissance organisationnelle, du comportement des groupes, ou encore de leur autonomie. Ces derniers indicateurs sont d'une importance cruciale car ils permettent de se prononcer sur des questions délicates comme celles des genres.

Ajoutons que le SE participatif, qui implique les bénéficiaires directs, peut se révéler très pertinent en matière d'appréciation de l'impact de la participation. Les techniques de SE participatif sont relativement développées et elles sont utilisées pour permettre aux populations de faire leur propre évaluation des résultats, de la performance et de la durabilité du projet. Cependant, elles ne prennent pas en compte la façon dont la participation affecte les conclusions obtenues de l'évaluation traditionnelle. Aujourd'hui, il convient de concentrer notre attention sur ces différentes lacunes et d'y remédier rapidement dans l'intérêt des bénéficiaires.

II. L'APPROCHE P ARTICIPATIVE APPLIQUEE A L'AIDE D'URGENCE :

La participation est un concept qui trouve ses fondements dans l'analyse critique d'une Société ou d'une Communauté et des inégalités qui en découlent. Les individus qui ne pouvaient faire entendre leur voix ont grâce à cette notion d'AP le « pouvoir » de prendre la parole et de s'exprimer librement.

Par cette nouvelle approche, il s'agit de faire comprendre aux plus démunis qu'ils ont les moyens, les capacités et les compétences d'influer eux-mêmes sur leur avenir, avec le soutien d'autres acteurs dont le rôle se résume à celui de catalyseur, et qui ne peuvent en aucun cas exercer quelque forme de domination que ce soit.

L'AP doit tenir compte de la diversité des bénéficiaires, ce qui nécessite qu'elle soit flexible, qu'elle soit menée par une équipe multidisciplinaire à la recherche d'un consensus. Désormais, il est donc largement admis qu'il est primordial de renforcer les compétences et capacités locales, et non plus d'imposer à la réalité du terrain les savoirs et techniques d'étrangers qui ne prennent pas en compte la nature et la complexité du milieu dans lequel ils interviennent. De plus, l'application de l'AP exige un changement des mentalités de la part de tous les acteurs, l'instauration d'un dialogue permanent entre les différents partenaires, l'établissement d'une collaboration étroite et probante ainsi que la maîtrise du processus de gestion des problèmes du milieu.

L'AP peut s'avérer extrêmement utile en matière d'aide humanitaire, mais pour cela, il faut l'adapter au contexte dans lequel l'aide extérieure intervient. En effet, cette dernière est mise en œuvre dans des circonstances qui exigent rapidité et efficacité, par conséquent, d'être efficient ; La sélection qui va s'opérer pour définir quelle méthode de l'AP sera choisie, sera

essentiellement fonction du temps nécessaire à son application et des contraintes budgétaires. Par ailleurs, étant donné le temps des plus restreints dont disposent les opérateurs d'une telle démarche, ceux-ci devront être sélectionnés en fonction de leurs compétences et devront être dotés d'une solide formation en la matière. De plus, l'expérience montre qu'il n'existe aucune « recette miracle », ni aucun « mode d'emploi » ». Les méthodes et outils de la participation ne doivent pas être utilisés mécaniquement, mais doivent être adaptés au contexte étudié ainsi qu'aux questions et thèmes à débattre.

II.1) L'identification des partenaires :

Avant de mettre en place l'AP, un point très important à résoudre est l'identification des partenaires. Cette dernière dépend du contexte et du type d'action à entreprendre. Souvent, notamment pour la Banque Mondiale, le Gouvernement est un partenaire clé dans la mesure où il a des intérêts cruciaux dans la mise en œuvre de ce type d'intervention. Les partenaires directs sont ceux qui bénéficient, ou subissent les conséquences des actions humanitaires, ou encore, dont les conditions de vie justifient qu'on leur porte secours. Les pauvres et les marginaux sont très largement représentés dans ce groupe, et sont également les plus difficiles à identifier et à impliquer dans le processus de participation. Les partenaires indirects, quant à eux, sont des individus ou des organisations qui peuvent être indirectement visés ou affectés en raison de leurs expertises techniques, ou de l'intérêt qu'ils peuvent ressentir dans la mise en place d'une intervention à caractère humanitaire. Ils peuvent aussi être liés aux partenaires directs ou concernés par leur sort pour différentes raisons. On y trouve les ONG, les organisations internationales, …

L'identification de ces « associés » ne suit pas de règles bien établie, et peut donc se dérouler de différentes façons et prendre la forme, par exemple d'une série de questions auxquelles le personnel en charge de l'AP doit tenter de répondre :

- Qui sont les individus invisibles, « sans voix », pour lesquels il a été nécessaire d'envisager une intervention ?
- Qui sont les représentants de ces personnes en détresse ?
- Qui se mobilise pour et/ou contre les actions à mettre en œuvre ?
- Quels comportements doivent évoluer, voire même, changer pour que les activités envisagées soient sources de succès ?
- Qui peut apporter les ressources financières, techniques et humaines ? (etc.)

L'observation directe peut également porter ses fruits. En effet, en s'immergeant totalement dans la population cible, on peut apprendre beaucoup de son mode de vie, de ses pratiques culturelles, religieuses… La consultation de banques de données, de différents documents, des services sociaux, des ONG locale, du Gouvernement, des rapports de missions antérieures, (etc.), peut elle aussi apporter de précieux renseignements qui serviront à identifier ces différents groupes de partenaires.

Par ailleurs, la matrice de participation, élaborée par le DFIC en 1995, peut, quant à elle, être extrêmement utile dans la mesure où il s'agit d'un outil dynamique permettant de repérer les zones d'éventuels désaccord entre les différents partenaires, et ce, en « mesurant » l'importance et la qualité de la participation. Dans cette optique, elle permet d'empêcher l'échec de l'aide humanitaire résultant des différents ou des attentes distinctes des partenaires au sujet de leur rôle et de leur participation. Sa logique se résume en un seul mot : transparence. Cette matrice peut prendre la forme suivante :

	INFORMER	CONSULTER	PARTENARIAT	CONTROLER
IDENTIFICATION				
PLANIFICATION				
EXECUTION				
MONITORING ET EVALUATION				

II.2) Les différentes méthodes utilisées :

II.2.1) Quelques outils adaptés aux actions humanitaires :

Pour mettre en œuvre l'AP, on dispose de tout une gamme de méthodes. Cependant, en ce qui concerne la conduite des actions humanitaires, certaines sont plus adaptées que d'autres. A travers ces quelques lignes, nous allons nous attacher à décrire quelques une de ces techniques.

La méthodologie couramment appelée MARP permet de disposer d'un diagnostic établie en grande partie par la population, tenant donc compte de ses points de vue. Elle se construit autour d'un panier d'outils manipulés par les bénéficiaires eux-mêmes. Elle peut prendre la forme de groupes de discussions thématiques (focus groups) qui consistent à diviser la Communauté en sessions d'environ dix personnes ayant les mêmes caractéristiques (âge, sexe, lieu d'habitation, etc.). Le fait que ces groupes soient homogènes dans leur composition n'est pas réducteur, en effet, les participant ont rarement les mêmes opinions et comportements. Un « facilitateur » ou encore un « modérateur » est chargé d'animer les débats concernant leurs expériences, leurs espoirs, les difficultés qu'ils rencontrent, (etc.), de stimuler et de recentrer les discussions si nécessaire. Les échanges qui s'y instaurent sont très libres et largement ouverts, peuvent produire de précieux renseignements à propos des sujets discutés, et faire émerger de nouvelles idées et suggestions. Ces focus groups permettent de répondre essentiellement à des questions qualitatives, et donc de comprendre des comportements et des motivations complexes. S'articulant autour de sessions de deux à trois heures, ils sont relativement peu coûteux et fournissent de rapides résultats. Par ailleurs, leur format flexible permet au « facilitateur » d'explorer des questions et des idées qui n'avaient pas encore été soulevées jusque là. En encourageant l'interaction entre les participants, les points de vue et les opinions de chacun sont nuancés coupant court aux préjugés. L'information produite est qualitative, donc des plus pertinentes, cependant, en l'absence de données quantitatives, il est impossible d'effectuer une généralisation des résultats à l'ensemble de la population.

Les « key informant interviews » sont également très utiles en la matière. Elles réunissent 15 à 35 individus sélectionnés en fonction de leur savoirs distincts afin d'opposer différents points de vue et opinions sur le sujet étudié au moyen de questions relativement encadrées.

La Communauté peut aussi être interrogée dans son ensemble lors d'un meeting public ouvert à tous. La personne chargée d'animer le débat doit s'efforcer d'instaurer une certaine interaction entre tous les participants. Les questions qui y sont posées doivent être préparées et formuler avant l'ouverture de la discussion. Dans ce genre de réunion, les individus présents ont tendance à se corriger mutuellement ce qui permet de disposer d'une information précise et juste, à condition qu'aucune personne ne cherche à manipuler ou à monopoliser les

échanges. Il est crucial que l'animateur soit conscient que des tabous ou normes culturelles peuvent gêner ou restreindre la prise de parole de certains.

L'observation directe permet aux équipes qui la conduisent de récolter, puis de transcrire tout ce qu'ils ont pu voir et entendre sur le site concerné. Elle fournit des informations sur les infrastructures, les fournitures distribuées, les conditions physiques, (etc.), qui peuvent se révéler très utiles.

La méthode de la boîte à images est utilisée pour faire émerger les problèmes en fonction des représentations de la population du milieu dans lequel elle évolue. Elle consiste à montrer des images du contexte passé et actuel, et à partir de là, à analyser avec les bénéficiaires les causes des problèmes.

La « transect walk » permet de déterminer avec quelle intensité les cibles sont affectées par le sujet étudié. L'équipe chargée de la mettre en oeuvre trace une ligne à travers toute la zone d'intervention, et en demandant aux individus de la parcourir tout en énonçant les avantages et les inconvénients qu'ils observent sur cet itinéraire. Toute fois, il faut tenir compte du fait que la diversité sociale implique que des opportunités pour certains sont des limites pour d'autres.

L'analyse de la composition de la Société peut également être extrêmement intéressante, elle permet de comprendre la place occupée par chaque individu et la raison de cet ordre.

Dans le cadre d'une intervention d'urgence, le Diagnostic Participatif (DP) peut s'avérer très efficace du fait de la qualité de l'information dégagée et du temps relativement restreint nécessaire à sa mise en œuvre . En effet, il évite les inconvénients des enquêtes formelles, longues et coûteuses, qui collectent des données en quantité trop importante, pour la plupart inadéquates, et dont les résultats ne sont connus que trop tardivement. De plus, il permet de contourner les méfaits des enquêtes de tourisme de développement qui produisent des clichés, des images erronées de la réalité et qui se fient aux présomptions, bref, qui sont hâtives et non directives. Le DP permet de cibler toutes les catégories de bénéficiaires et non pas seulement les privilégiés ou encore les personnalités les plus dominantes, et donc de disposer de données qualitatives dont la pertinence n'est plus à démontrer. En favorisant la participation des communautés, à toutes les étapes du processus, il engendre un haut degré d'engagement de la part des populations. Cet outil est un moyen d'acquérir de solides connaissances sur les représentations et la hiérarchisation des populations, d'examiner chaque question soulevée de façon isolée et sous des angles différents, et il permet l'adoption d'une démarche itérative, interactive, non formelle et évolutive. Par ailleurs l'application du DP bénéficie d'un grand éventail de techniques utilisables. Sa mise en œuvre nécessite une certaine combinaison de ces dernières en fonction de la disponibilité des ressources et des résultats escomptés. Ces techniques regroupent, entre autre, l'observation directe, l'examen des données secondaires (documents concernant le milieu et/ou qui se rapportent aux précédentes missions), les entretiens semi-directifs ou semi-structurés, l'élaboration de diagrammes qui facilitent la communication et l'apprentissage, les classement en fonction, par exemple, des richesses dont disposent les bénéficiaires, les jeux, et notamment les jeux de rôle, et enfin les travaux en atelier.

Le DP, de part ses spécificités, ne peut être transférable à des contextes culturels différents, il doit donc s'adapter au contexte dans lequel il est mis en place. De plus, il est important de

souligner le fait qu'il produit des questions, des hypothèses et des premières options de réponse, mais en aucun cas des réponses définitives.

II.2.2) Les avantages et les inconvénients de ces méthodes :

Les méthodes énumérées ci-dessus ont comme caractéristique commune de collecter des informations rapidement, de façon peu coûteuse, et d'être une combinaison de méthodes formelles et informelles. Contrairement aux processus exclusivement formels, elles nécessitent un petit échantillonnage et requièrent moins d'expertises technique. De plus, elles peuvent collecter et traiter de riches informations qui seront ensuite diffusées notamment aux décideurs, et ce, dans un délai qui se mesure en jours ou en semaines. Elles sont donc très utiles pour les responsables dont rares sont ceux qui sont prêts à retarder la mise en œuvre d'une action en attendant d'avoir connaissance des données pourtant nécessaires à son exécution. Elles permettent de disposer d'une connaissance approfondie des systèmes socio-économiques complexes dans lesquels évoluent les bénéficiaires. Grâce à leur caractère flexible, elles mettent en lumière des idées perspicaces et novatrices qui n'avaient pas été envisagées lors de la planification de l'étude. Par ailleurs, elles permettent de répondre aux questions qualitatives débutant par « comment » ou encore par « pourquoi ». Ces méthodes, dont les bénéfices sont remarquables à de nombreux points de vue, ont tout de même quelques inconvénients qu'on ne peut ignorer. En effet, l'information produite peut manquer de pertinence et de viabilité en raison des techniques informelles utilisées pour constituer les échantillons interrogés, et des préjugés surgissant lors des interviews. De ce fait, l'exercice qui consiste à analyser et traiter les données, puis à rédiger un compte rendu fiable n'est pas sans difficulté. Les exécutants de ces méthodes peuvent, de plus, minimiser les problèmes en prenant l'initiative, par exemple, de rapporter ce qu'ils ont perçu comme préjugés en des proportions moindres, ou encore, en utilisant plus d'une technique de triangulation. Les données quantitatives y sont absentes, par conséquent, toute généralisation à l'ensemble de la population est exclue, phénomène amplifié par la représentativité des échantillons qui est discutable. Par ailleurs, elles ne peuvent donner qu'un ordre de grandeur, une idée de la situation ou du sujet étudié, et en aucun cas, un pourcentage exact. Les décideurs, dans leur majorité, sont beaucoup plus sensibles à des chiffres ou à des graphiques précis qu'à des descriptions qualitatives ; la crédibilité de ces méthodes est donc discutable à leurs yeux.

II.3) La nécessité de recruter du personnel qualifié :

Par ailleurs, la mise en œuvre de telles méthodes dites participatives exige de faire appel à un personnel extrêmement qualifié. En effet, les individus chargés de leur application doivent être dotés de compétences spécifiques qui leur permettent d'éviter toute erreur éventuelle impliquant nécessairement la réorientation de l'action entreprise, et donc, une perte de temps lourde de conséquences dans un contexte où la qualité et la rapidité des interventions sauvent des vies humaines. Ce personnel doit notamment être préparé à renoncer à tout contrôle sur l'exécution, à tolérer les imperfections et les délais non respectés, à faciliter l'implication des bénéficiaires et à développer les compétences et capacités de ces derniers. Ils doivent donc se distinguer par leurs qualités relationnelles, leur patience, leur aptitude à écouter les autres et à travailler en équipe, le respect et la confiance dont ils font preuve à l'égard de leurs partenaires, leur esprit d'initiative, leur humilité, leur empathie et leur sensibilité interculturelle. De plus, ils doivent disposer d'une connaissance approfondie du contexte, des cultures auxquelles ils sont confrontés, des Droits de l'Homme, ainsi que des techniques de négociation et de communication. Avides d'apprendre toujours plus des autres, ils doivent

être préparés à prendre des risques et à ne pas reculer devant la mise en œuvre d'une solution novatrice.

II.4) Les différentes étapes d'un débat :

Il est important de souligner que la mise en œuvre d'un débat doit suivre une chronologie bien établie qui se compose de plusieurs étapes. La première consiste à sélectionner l'équipe qui aura en charge de conduire la discussion. Celle ci doit être multidisciplinaire afin d'appréhender, de cerner tous les problèmes qui peuvent être soulevés. Le savoir dont elle dispose sera par la suite enrichi car il sera confronté à la propre vision et interprétation des bénéficiaires. Cette équipe doit se composer d'au moins un « facilitateur » encore appelé « modérateur » qui dirigera le débat et d'un rapporteur dont la tâche sera de retranscrire les notes et conclusions dégagés par les échanges sous la forme d'un compte rendu. La seconde étape est celle de la préparation des aspects matériels, techniques, logistiques et financiers nécessaires au bon déroulement de la mission. La phase suivante consiste à sélectionner les participants à la discussion. Puis, il faut décider du temps qui sera imparti au dialogue et du lieu dans lequel se déroulera le débat. Le choix de la localisation est en effet très importante dans la mesure où il faut opter pour l'endroit où les personnes seront le plus à l'aise pour échanger leurs idées et leurs points de vue. Ensuite, l'équipe doit formuler les questions à débattre et préparer un guide dans lequel ces dernières figureront au coté des thèmes les plus importants à débattre. Cependant, ce guide ne doit pas être trop précis de façon à permettre le dialogue autour de sujets qui n'avaient pas été envisagés à posteriori, et de surcroît, à respecter les délais fixés. Le sixième temps concerne la conduite du débat qui doit débuter par l'énoncé des objectifs d'une telle manifestation. Les participants doivent savoir que les interventions de chacun sont sollicitées et que les points de vue divergents sont constructeurs donc ne doivent pas être tus. Pour les participants comme pour l'équipe en charge du débat, il s'agit d'admettre que les différents individus et groupes présents ont selon leurs antécédents respectifs des perceptions différentes ce qui les amène à évaluer les situations de façon distincte et à agir différemment. Cette prise de conscience mène à la compréhension qui est à la base de tout processus participatif. Chacun est complémentaire et peut offrir d'importantes informations. Par ailleurs, le « facilitateur » doit adopter une attitude d'apprentissage qui va lui permettre d'apprendre des individus ou des groupes avec lesquels il travaille, plutôt qu'une attitude de « donneur de leçons ». Il est donc de son devoir de reconnaître la valeur de l'expérience des différents participants eu égard de leurs conditions de vie, et de considérer ces derniers comme de véritables experts dans leurs propres domaines. De plus, afin d'instaurer un réel climat de confiance la transparence doit être de mise. Cela permet d'éviter les « non-dit », les soupçons et les situations où les acteurs tentent de protéger leurs intérêts sans être prêts à accepter un compromis. Le « facilitateur » doit également être capable de s'ouvrir aux opinions et idées des autres. Souvent, le point de vue d'autrui semble difficile à comprendre et peut même heurter certains principes et croyances. Accepter cette réalité exige une grande dose de souplesse et de faire preuve d'une volonté ferme pour, parfois, faire abstraction de ses propres perceptions afin de suivre le processus en toute neutralité. En effet, le « modérateur » doit être attentif à analyser constamment ses propres partis pris. Cela signifie qu'il lui faut sans cesse réfléchir sur le phénomène qu'il semble avoir écouté et/ou observé et qu'il a déjà jugé et interprété. Les questions soulevées par ce dernier doivent être relativement ouvertes pour stimuler le débat et permettre le développement d'autres idées qui pourraient surgir. De plus, il est vivement recommandé de répéter ces questions et de les reformuler, cela permet de s'assurer que toutes les personnes présentes ont compris le sens de ces dernières. Il doit également veiller à ce qu'aucun individu ou groupe ne domine ou manipule la discussion. La septième phase consiste à analyser immédiatement après

l'assemblée les données qui ont été collectées. A travers une huitième étape, l'équipe va devoir rapporter le débat. Il s'agit alors de le résumer de faire mention de ses impressions et des implications des informations produites pour l'étude concernée, et ce, en s'interdisant encore une fois, tout préjugé. Au terme de ces différentes étapes, le rapporteur va rédiger un compte rendu final qui sera par la suite diffusé à l'ensemble des parties prenantes de l'intervention étudiée (bénéficiaires, institutions, ONG, gouvernements donateurs, etc.). Ce type de débat est donc une démarche interactive car il suscite et favorise un dialogue entre tous les participants. Il est donc à l'origine d'une véritable discussion et permet d'atteindre un réel consensus, voire même, de déboucher sur des prises de décisions concertées sur les principales actions à entreprendre. Il fournit une information sur la façon dont les problèmes sont vécus et analysés par la population elle-même, ainsi que sur les contraintes, obstacles et blocages à leurs solutions. L'exploitation de ces renseignements permet alors de concevoir des réponses appropriées aux besoins des populations en terme d'appui technique, d'information, de formation et de mieux adapter les interventions.

III. CONCLUSION :

Aujourd'hui, le volume des ressources officielles allouées à l'assistance humanitaire est en déclin proportionnellement à la richesse des pays les plus riches du monde. Les Etats occidentaux se doivent d'augmenter le montant de cette aide afin d'atteindre l'échelle des besoins existants et non pas par intérêt politique ou selon la couverture médiatique reçue.

L'association puissante d'une aide responsable, intensifiée et opportune étayée par une action politique, diplomatique et économique peut faire une réelle différence quand il s'agit de sauver des vies et de contribuer à un avenir plus sûr. En effet, l'action humanitaire ne doit pas se substituer à des réponses politiques et économiques efficaces dans les régions non stratégiques du globe où surviennent certaines des pires crises humanitaires. Une action internationale soutenue est nécessaire afin de confronter les causes sous jacentes des conflits et de diminuer la vulnérabilité face aux catastrophes. Il s'agit donc en premier lieu d'améliorer la transparence, le responsabilité et la performance du système humanitaire international. Pour ce faire, la qualité des évaluations des interventions d'urgence doit être accrue. L'enjeu réside donc dans l'adaptation des méthodes d'évaluation aux contextes spécifiques dans lesquels interviennent les acteurs humanitaires. En effet, chaque situation possède ses propres caractéristiques qu'il faut mettre en évidence pour mieux les appréhender et vaincre avec une plus grande efficacité les fléaux qui viennent affecter les conditions de vie de millions d'êtres humains.

Par ailleurs, la participation est la clé de voûte du développement humain. En effet, elle permet de renforcer les potentialités et les capacités locales, ainsi que l'engagement des acteurs en faveur des objectifs fixés, d'accroître leur sens des responsabilités, de jeter les bases d'une acceptation sociale à long terme, d'augmenter l'autosuffisance, et enfin, d'établir, dans le cas des projets de développement, des institutions plus solides et démocratiques par leurs relations de partenariat.

En aidant les populations à lutter contre la fatalité, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la restauration/ conservation de leur patrimoine naturel, et à développer leur capital de production, pour elles-mêmes et les générations futures, l'AP est un enjeu

fondamental dans le sens où elle contribue à une prise en charge active par les population de leur propre avenir, et à plus long terme, à la promotion de l'auto-développement .

C'est également un processus dynamique car elle évolue dans le temps en fonction des spécificités et conditions locales. Elle s'appuie sur les connaissances et la perception qu'ont les populations de leur milieu et de l'interaction des éléments qui entrent en jeu dans la perception de leur patrimoine naturel.

L'Approche Participative véhiculée notamment par la communication, peut être appréhendée à travers l'évaluation participative qui a déjà fait ses preuves.

L'appréciation de la participation, bien que récente, doit, aujourd'hui, se concentrer sur les aspects qu'elle a négligés par le passé, à savoir : l'évaluation de ses coûts et bénéfices pour les populations et de son impact sur les résultats obtenus, la performance réalisée et la durabilité du projet.

Par ailleurs, l'application de l'AP, dans le cas d'une intervention d'urgence, exige l'utilisation de méthodes spécifiques qui diffèrent selon le contexte, le temps nécessaire à sa mise en œuvre et les contraintes budgétaires.

Enfin, on peut noter que des expériences novatrices ont été menées en matière d'AP. En effet, en 1997, une convention Vietnam-Sénégal-FAO fut signée et permit à une quarantaine d'experts vietnamiens de rejoindre le Sénégal, où une soixantaine de groupes de paysans les attendait dans le cadre d'un programme pilote PSSA (programme spécial pour la sécurité alimentaire). Ces experts, notamment en matière de riziculture, d'apiculture, d'horticulture et de pêche artisanale ont enseigné leurs pratiques aux villageois sénégalais, qui les ont toutes bien assimilées. En effet, les rendements et la productivité ont augmenté de façon spectaculaire. A titre d'exemple, on peut noter que la production a augmenté dans les rizières pilotes d'un secteur irrigué de la Vallée du Sénégal de 70% en 1997-1998. Ces projets menés collectivement se caractérisent par un faible coût, le matériel employé et les techniques employées étant ceux utilisés par les experts dans leur propre pays. De plus, les rémunérations demandées par ces derniers sont bien plus modestes que celles des autres expatriés. Les Sénégalais, face aux résultats probants de ces projets, considèrent hautement ces experts venus d'Hanoï qui se sont appliqués durement à la tâche et qui ont adopté la façon de vivre de leurs hôtes. Aujourd'hui, il reste à s'assurer qu'après le départ des Vietnamiens, les Sénégalais, laissés alors à eux-mêmes, trouveront les moyens et la volonté nécessaires à la pérennisation des activités entreprises, à la formation de leurs propres experts, à l'entretien de la dynamique largement amorcée, et que l'Etat les soutiendra dans leurs efforts. Ce type d'AP mérite d'être étudié et développé plus amplement car ses découvertes sont riches à plus d'un titre et porteuses d'espoir en matière d'actions humanitaires et de développement.

BIBLIOGRAPHIE:

-

- FAO, "Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique Sahalienne : bilan et perspectives.", 1995 ;
- IFID, « Technical note on enhancing stakeholder participation », Avril 1995 ;

- USAID Center for Development Information and Evaluation, « Conducting key informant interviews », number 2, 1996 ;
- USAID Center for Development Information and Evaluation, "Using direct observation techniques", number 4, 1996 ;
- USAID Center for Development Information and Evaluation, "Using rapid apraisal methods", number 5, 1996 ;
- USAID Center for Development Information and Evaluation, "Selectiong performance indicators", number 6, 1996;
- USAID Center for Development Information and Evaluation, "Conducting focus group interviews", number 10, 1996 ;
- Humanitarian Policy Programme, "Good Practice Review : Evaluating humanitarian assistance programmes", 24 Juillet 1997 ;
- Grojean René, "Evaluation interne du Programme Eco-Développement Participatif du FENU (Fonds d'Equipement des Nations Unies).", Février 1998 ;
- IFID, « Participation and combined methods in Africa poverty assessment : reviewing the agenda », Février 1998 ;
- David Booth et Jeremy Holland (CDS), Jesko Hentschel et Peter Lanjaw (The World Bank) et Alicia Herbert (IDD), "Partcipation and combined methods in african poverty assessment : reviewing the agenda.", Février 1998 ;
- Jan Eijkennar et John Telford, "Applying indicators for the monitoring and evaluation of ECHO funded emergency humanitarian aid projects. Draft two.", ECHO, 10 Juillet 1998 ;
- Martine Lopez, Jan Eijkenaar et John Telford (ECHO) et Dr Philippe Le Borgne (ACF), "Joint-Evaluation : ACF emergency therapeutic and supplementary feeding programme – Burundi.", Octobre/November 1998 ;
- D. Richardson et L. Paisley, "The first mile of connectivity.", Juin 1999, SDdimensions, FAO ;
- Jose A.Bastos, "Evaluating humanitarian actions in conflict : a critique of current practice ; A critical analysis and new approaches.", Août 1999 ;
- OCDE, "Conseils pour l'évaluation de l'aide humanitaire apportée dans des situations d'urgence complexes. », 1999 ;
- Ramesh Singh, "Les pauvres et leur culture.", 1999, UNESCO ;
- Dr John D. R. Madjri, "Approche participative et développement humain durable : l'expérience du CIDAP.", Février 2000 ;
- Bureau de l'Evaluation et des Etudes du FIDA, "Evaluation intermédiaire du projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra (PSANG, Phase1) ; Résumé validé par les partenaires du PSANG des principales leçons tirées de l'évaluation de la première phase et des orientations proposées pour une seconde phase.", Février 2000 ;
- OXFAM, « Une fin aux urgences oubliées ? Briefing », Mai 2000 ;
- Karl Marilee, "Monitoring and evaluating stakeholder participation in agricultural and rural development projects : a litterature reviw.", Novembre 2000, Sd dimensions, FAO ;
- Paringaux Rolland-Pierre, "D'autres voies pour le développement : coopération Sud-Sud au Sénégal." Mars 2001, Le Monde Diplomatique ;
- Warren Patrizio, "Informal working group on participatory approaches and methods to support sustainable livehood and food security.", Avril 2001, SD dimensions, FAO;
- Havel Vaclav, "The world Bank participation sourcebook", Banque Mondial ;
- François Grunewald, "Les dangers et incohérences des approches normatives pour l'aide humanitaire, synthèse des réflexions soulevées.", Groupe URD.